



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Bénin

Question écrite n° 32205

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'accès au traitement contre le sida au Bénin. Le problème de l'accès aux traitements est essentiel et souligné par l'ensemble des acteurs de la lutte antisida. Le sida constitue un drame sans précédent en Afrique parce qu'il touche les personnes en âge de travailler et d'avoir des enfants, ce qui engendre de surcroît une crise de développement social et économique majeure. Les protocoles de traitement devraient ainsi être adaptés aux conditions particulières des pays où tout, ou presque, manque. « Moins de comprimés à prendre chaque jour, moins de tests de laboratoire, des médicaments gratuits, dispensés dans les centres de santé périphériques et une implication de la communauté pourraient être les axes essentiels de cette adaptation indispensable aux conditions de vie des pays pauvres. » Il lui demande quelles mesures il est possible d'envisager afin de permettre à ce pays un meilleur accès aux soins et aux traitements pour freiner l'épidémie qui l'affecte. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

La France apporte un appui significatif au développement du système de santé béninois. Cet appui concerne notamment le CNHU de Cotonou et le développement des mutuelles de santé. En matière de lutte contre le sida, un premier projet relevant du Fonds de solidarité prioritaire d'un montant de 600 000 euros avait appuyé le Programme national de lutte contre le sida en matière d'information-éducation-communication (IEC), de dépistage anonyme et gratuit, et de surveillance épidémiologique. A l'issue de ce projet terminé en 2001, un nouveau projet a vu le jour en 2002. D'un montant de 762 254 euros, il vise à améliorer la surveillance épidémiologique et le dépistage, à intégrer dans le paquet minimum d'activités des actions de conseil et de prise en charge dans 20 zones sanitaires du pays, à soutenir les ONG impliquées dans la prise en charge thérapeutique et psycho-sociale, et enfin à développer les actions d'information. Un assistant technique spécialiste est chargé de la mise en oeuvre de ce projet, aux côtés des deux assistants techniques travaillant dans le secteur sanitaire. D'autre part, la France a soutenu l'initiative béninoise d'accès aux antirétroviraux, qui à travers une contribution de 453 000 euros a permis de mettre à ce jour 450 patients sous traitement. Par ailleurs, dans le cadre du programme Esther, 4 partenariats hospitaliers sont en cours à Cotonou et Porto-Novo, pour un montant annuel de 370 000 euros. Enfin, au plan multilatéral, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont la France est le deuxième contributeur, a accordé au Bénin pour 2003 et 2004 un crédit de 11 348 000 USD sur le volet sida, dont 2 050 000 ont été dépensés à ce jour.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32205

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 458

Réponse publiée le : 20 avril 2004, page 3050